

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 8 décembre 2021

44 - 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, avenue de Caux, pour répondre aux obligations de protection sanitaire, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents : ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, BOURLEZ Marie-Espérance, DUHAYER-GARBOT Yvette, FOSSAERT Josiane, GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, JOURDAN Guylaine, JOURDAN Jean-Pierre, MAURY Jean-François, NICOLAS Gérard, SAEZ José, SANCHEZ Séverine, SEGUIER Virginie, VERLET Lyria, VIGUIER Thierry

Absent : RASSIER Jean-Marie, REBUFFAT-BOUCHERY Dominique.

Secrétaire de séance : SEGUIER Virginie.

Objet : Demande de subvention - DETR et FSIL 2022 - Conseil Régional Occitanie, Conseil Départemental de l'Hérault, Pays Haut Languedoc et Vignobles et SICTOM de Pézenas-Agde

Enfouissement de conteneurs à déchets

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une réflexion est menée afin d'installer des conteneurs enterrés pour la collecte des déchets ménagers, produits recyclés et verre. Cela permettrait en effet de réduire les nuisances liées aux conteneurs individuels des habitations du centre ancien de la commune. Ces derniers restent, en effet, aux points de regroupement et gêne la circulation des piétons en causant un désagrément visuel et olfactif.

Monsieur le Maire demande au Conseil de valider ce projet et de l'autoriser à préparer le plan de financement.

LE CONSEIL

Où l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat, de la Région, du Département, du Pays Haut Languedoc et Vignobles et du SICTOM de Pézenas-Agde ;
- **AUTORISE** le Maire à préparer le plan de financement correspondant ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document utile à cette demande.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE MAIRE,

